



## COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

### **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

#### **Dossier portant projet simplifié d'acquisition publique du bien cadastré section AB numéro 303 déclaré en état d'abandon manifeste - Fiches Mattei**

Par délibération n° de-260624-042 en date du 26 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-di-Pietrabugno a déclaré la parcelle sise au lieu-dit « Toga », cadastrée section AB numéro 303, appartenant aux SCI « LE GRAND LARGE », « LES TERRASSES », « LE CLOS DES OLIVIERS », « PIANA D'ORO » en état d'abandon manifeste et a décidé d'en poursuivre l'expropriation au profit de la Communauté d'Agglomération de Bastia en application de l'article L.2243-3 du CGCT.

A cette fin, un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique du bien, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, sera mis à disposition du public conformément à l'article L.2243-4 du CGCT.

Le Conseil Municipal a ainsi précisé les conditions de l'enquête publique présentant le projet simplifié d'acquisition publique dudit bien par délibération n° de-260624-043 du 26 juin 2024.

Afin que chacun puisse prendre connaissance de la procédure et formuler d'éventuelles observations, la mise à disposition se déroulera selon les modalités suivantes :

Le dossier sera tenu à la disposition du public pendant 47 jours consécutifs **à compter du lundi 15 juillet 2024 à partir de 08h00 jusqu'au vendredi 30 août 2024 inclus à 13h30**, au siège de la mairie situé provisoirement à **la mairie annexe de Toga** – Maison du Cap – 40 route du Cap Corse – RD 80 à Ville-di-Pietrabugno (20200), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie en période estivale, soit **du lundi au vendredi, de 08h00 à 13h30**.

Le dossier sera également consultable pendant cette même durée sur le site internet de la commune de Ville-di-Pietrabugno à compter du lundi 15 juillet 2024.

Pendant ce délai, le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, disponible en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Maire pendant toute la durée de la mise à disposition à l'adresse suivante :

Mairie de Ville-di Pietrabugno  
Hameau de Guaitella  
20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Ou à l'adresse électronique suivante : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)

A l'issue de cette période de mise à disposition, les pièces du dossier et les observations seront transmises à Monsieur le Préfet qui pourra alors déclarer l'utilité publique du projet et la cessibilité de la parcelle objet de la présente.